

DOPAGE - DEUX ANS DE SUSPENSION REQUIS CONTRE MARTA BASTIANELLI

TSR.ch - 12 sep 2008

Le procureur antidopage du Comité national olympique italien (Coni) a requis deux ans de suspension à l'encontre de Marta Bastianelli, championne du monde de cyclisme sur route en titre, contrôlée positive à un stimulant début juillet, a annoncé vendredi le Coni.

Bastianelli, 21 ans, avait été convaincue de dopage à la flenfluramine lors d'un contrôle effectué le 5 juillet par l'Union cycliste internationale (UCI) à Verbania (nord-est de l'Italie) au cours des Championnats d'Europe des moins de 23 ans.

Elle avait été immédiatement exclue de la sélection pour les jeux Olympiques de Pékin et interdite de toute participation à des compétitions.

Début août, devant le parquet antidopage, elle avait argué de son innocence, affirmant avoir été abusée par son pharmacien de quartier. Ce dernier lui aurait préparé un mélange d'herbes drainantes pour maigrir contenant ledit stimulant.

Bastianelli sera jugé par le Tribunal national antidopage du Coni.

Elle avait été sacrée championne du monde de cyclisme sur route à Stuttgart en 2007. (AFP)

SAUT - DOPAGE: LES JAMBES DES CHEVAUX SOUS SURVEILLANCE

TSR.ch - 14 sep 2008

La Fédération équestre internationale (FEI) a procédé ce week-end à un contrôle systématique des chevaux participant aux épreuves du Concours de saut international (CSI) de Chantilly, à la recherche de produits interdits sur les jambes.

Cette vigilance est en rapport avec les contrôles antidopage positifs pratiqués lors des jeux Olympiques sur cinq chevaux, dont quatre à la capsaïcine, un analgésique utilisée en pommade ou lotion et qui figure sur la liste des médicaments prohibés de la classe A.

"On procède à la fois à un contrôle avec un thermographe et à un examen clinique", a indiqué à l'AFP la déléguée de la FEI, un des cinq vétérinaires dépêchés sur la place par la Fédération internationale.

Des traces de capsaïcine, composé actif du piment, avaient été retrouvées dans les analyses (sang et urine) pratiquées après les épreuves par équipes sur les chevaux de l'Allemand Christian Ahlmann, du Norvégien Tony Andre Hansen, de l'Irlandais Denis Lynch et du Brésilien Bernardo Alves.

C'est de la nonivamide, également de la famille des capsaïcinoïdes, qui avait été décelée à l'issue du concours individuel dans les échantillons A et B de Rufus, 5e sous la selle du Brésilien Rodrigo Pessoa, champion olympique en 2004 à Athènes.

Indécelables jusqu'à ces dernières semaines, ces produits étaient pourtant utilisés comme onguent pour chauffer notamment le dos des équidés mais aussi les articulations avant les compétitions. En application sur les jambes, ils provoqueraient une hypersensibilisation en cas de contact avec les barres.

En ce sens, ils sont considérés à la fois comme dopant, puisqu'ils modifient le comportement des chevaux au-dessus des obstacles, et comme médicament interdits de la classe A pour leurs propriétés anti-douleurs. (AFP)

CYCLISME - TDF - DOPAGE - CASPER BLANCHI

L'Equipe.fr - 15 sep 2008

Contrôlé positif aux glucocorticoïdes à l'issue de la 6e étape du Tour de France 2008, Jimmy Casper a finalement été blanchi par la Ligue. Le coureur d'Agritubel, suspendu à titre provisoire par son équipe depuis la révélation de l'anomalie début août, avait plaidé un problème de prescription médicale pour expliquer le contrôle anormal. Un changement de produit dans le traitement de son asthme le 29 mai dernier avait provoqué l'anormalité du résultat. Casper devrait désormais réintégrer sa formation.

DOPAGE - CONTRE-EXPERTISE POSITIVE POUR DUENAS

TSR.ch - 16 sep 2008

Le contrôle antidopage positif de l'Espagnol Moises Duenas sur le Tour de France a été confirmé mardi à l'AFP par le président de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), Pierre Bordry.

REVUE DE PRESSE du 18 septembre 2008

L'analyse de l'échantillon B, réalisée comme pour l'échantillon A par l'AFLD, "s'est révélée positive" il y a quelques jours, a précisé M. Bordry.

Duenas avait été exclu le 16 juillet du Tour de France après avoir été contrôlé positif à l'EPO à l'issue du contre-la-montre de Cholet. Son équipe Barloworld avait immédiatement quitté le Tour.

Le coureur, qui a nié s'être dopé, a également été mis en examen pour "usage et détention de plantes ou de substances vénéneuses".

Selon le procureur de la République de Tarbes (Hautes-Pyrénées), Gérard Aldigé, les enquêteurs avaient découvert du matériel médical et une multitude de produits, dont au moins un interdit, dans les affaires du coureur, qui risque jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 3.750 euros d'amende. (AFP)

RECONTROLE A L'EPO POUR CERTAINS COUREURS DU TOUR

Le Vif/L'Express - 17 sep 2008

Plusieurs échantillons sanguins de coureurs du dernier Tour de France vont être recontrôlés à l'EPO ! C'est ce qu'a annoncé mercredi Pierre Bordry, chef de l'Agence française anti-dopage (AFLD).

Les premiers tests effectués sur le Tour de France ont fait naître des soupçons d'utilisation de la troisième génération d'EPO. Certains échantillons sanguins de coureurs, dont on ne connaît pas le nom, vont être retestés. (NLE)